

Tarifs applicables au 1^{er} février 2024

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE – TRANSACTION VENTE

Rémunération forfaitaire de 3 600€ TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000€ du prix de vente

- Plus 7% TTC sur la part comprise entre 30 0001 € et 50 000€.
- Plus 6% TTC sur la part comprise entre 50 0001 € et 100 000 €.
- Plus 5% TTC sur la part comprise entre 100 0001 € et 150 000 €.
- Plus 4% TTC sur la part comprise entre 150 0001 € et 449 999 €.

Rémunération forfaitaire toujours à 5% TTC du prix de vente pour les biens supérieurs ou égaux à 450 000 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Les honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.



Agence Nestenn BRISSAC QUINCE

SARL ALIA au capital de 10 000 Euros – Siège social : 43, rue du vieux ponts 49290 CHALONNES SUR LOIRE - RCS Angers 903 309 326 – APE 6831Z
- Carte professionnelle n° CPI 4901 2021 0000 00039 délivrée par la CCI du Maine et Loire - Garantie AXA France IARD – 92000 NANTERRE :
Montant 110 000 €. Cette agence est juridiquement financièrement indépendante

LOCATION

En cas de réalisation d'une location meubles ou à titre de résidence principale, la rémunération TTC du mandataire sera de :

Honoraires à la charge exclusive du bailleur : (Visite(s) – Constitution du dossier – Rédaction du bail)

- 8 € TTC par mètre carré de surface habitable.
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable.
- Etat des lieux de sortie : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable.
- Barème dégressif à partir 85 m².

Honoraires plafonnés à charge du locataire : (Visite(s) – Constitution du dossier – Rédaction du bail)

- 8 € TTC par mètre carré de surface habitable.
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable.
- Barème dégressif à partir de 85m².

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 6 % TTC des sommes encaissées

Garantie Loyers Impayés : 2 % TTC des sommes encaissées.

ENTREPRISES ET COMMERCE

VENTE :

- 8% HT pour un prix de vente inférieur à 200 000 €
- 7% HT pour un prix de vente compris entre 200 001 € et 600 000 €
- 6% HT pour un prix de vente compris entre 600 001 € et 1 000 000 €
- 5% HT pour un prix de vente supérieur à 1 000 001 €

Du prix accepté par le « mandant », majorée de la TVA au taux en vigueur applicable à cette rémunération.

Cette rémunération sera à la charge de l'acquéreur exclusivement

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX, LOCAUX INDUSTRIELS ET BUREAUX :

Bail professionnel et commercial

25 % HT du prix des loyers HT/HC annuels majoré de la TVA au taux en vigueur, avec un minimum de 1 500 € HT.

Bail précaire

15 % HT du prix des loyers HT/HC annuels majoré de la TVA au taux en vigueur, avec un minimum de 1 000 € HT

Ensemble des honoraires à la charge du preneur.

CESSION DE DROIT AU BAIL :

8% HT du prix accepté par le mandant, majorée de la TVA au taux en vigueur applicable à cette rémunération, avec un minimum de 3 000 € HT. Cette rémunération sera à la charge de l'acquéreur

Nous informons notre aimable clientèle que nos propositions de services LOCATION /GESTION vous sont proposés en partenariat avec la SARL CONTI et SARL ABIFA et ENTREPRISES/COMMERCE en partenariat avec la SARL AAA.

SARL ALIA au capital de 10 000 Euros – Siège social : 43, rue du vieux ponts 49290 CHALONNES SUR LOIRE - RCS Angers 903 309 326 – APE 6831Z - Carte professionnelle n° CPI 4901 2021 0000 00039 délivrée par la CCI du Maine et Loire - Garantie AXA France IARD – 92000 NANTERRE : Montant 110 000 €. Cette agence est juridiquement financièrement indépendante.